

**Portant approbation du marché relatif au COMPLEMENT A LA SURVEILLANCE
ENVIRONNEMENTALE DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE TOULON**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

VU la délibération N°1620 du Comité Syndical du 29 juillet 2020 autorisant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

VU la délibération n° 1811 du Comité Syndical du 20 septembre 2023 modifiant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 566 du 26 octobre 2023, portant délégation de fonction et signatures à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière d'achats, de marchés publics et de contentieux,

Depuis fin 2009, le SITTOMAT a mis en place un plan de surveillance environnementale (P.S.E.) pertinent, permettant un suivi dans le temps pour l'Unité de Valorisation Energétique de Toulon.

Considérant qu'une procédure adaptée MAPA2025-12 a été lancée.

Considérant l'analyse des offres produites par les services du SITTOMAT.

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des achats, marchés publics et contentieux,

DECIDE

- d'approuver la conclusion du marché de COMPLEMENT A LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE TOULON, avec la société BIO-TOX, Les prestations étant réglées sur la base des prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) et de son Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) pour un montant de 34 073 € HT.

- de signer et notifier ce marché à la société retenue

- de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le 08/01/26

Le Vice-Président

en charge des achats, marchés publics et contentieux

Ange MUSSO

La présente décision sera

- Transmise à Monsieur le Préfet
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance